

Résumé

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT), qui s'est tenue à Istanbul du 18 au 27 mars 2002, a souligné l'importance de l'étude de transition des réseaux mobiles actuels vers les IMT-2000 et les systèmes ultérieurs. Cette étude a été confiée à la Commission d'études 2 de l'UIT-D dans le cadre de la Résolution 43 (Assistance à fournir pour la mise en oeuvre des IMT-2000). Les IMT-2000 font également l'objet d'une question prioritaire dans le Programme 2 (Technologies et développement des réseaux de télécommunication) de la CMDT-02.

Certains pays en développement ont commencé à élaborer leurs stratégies de transition vers la 3G. Ces stratégies tiennent compte de la technologie utilisée et du degré de développement des réseaux mobiles existants. Dans leur majorité, les pays en développement n'ont pas encore mis en place de telles stratégies. Il est cependant clair que la transition vers les réseaux de troisième génération s'universalisera avec le temps et qu'elle ne progressera pas de la même façon dans tous les pays surtout dans les pays en développement. Il est de ce fait nécessaire de disposer des informations appropriées pour faciliter l'élaboration des stratégies de transition vers les IMT-2000 sur la base des besoins spécifiques de ces pays.

Compte tenu de certaines réalités propres aux pays en développement, réalités qui se traduisent par une population à majorité rurale et un sous-équipement en moyens d'information et de communication, il est opportun, avant de décrire tous les scénarii de transition, de préciser les besoins spécifiques de ces pays en vue d'assurer leur prise en compte pour un meilleur déploiement de la 3G..

Ces besoins sont ceux :

- des opérateurs des réseaux de télécommunications mobiles actuels ;
- des utilisateurs ;
- des décideurs et des régulateurs.

Cette présentation s'inspire du projet de lignes directrices à mi-parcours développés au sein du Groupe du Rapporteur de la Commission d'études 2 de l'UIT-D sur la question 18/2. Elle se décline en deux parties :

1. les spécificités des pays en développement ;
2. les besoins particuliers des utilisateurs, des opérateurs, des régulateurs et des décideurs des pays en développement.